



\*\*\*\*\*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2016**

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

### DATE DE CONVOCATION

25 FEVRIER 2016

### DATE D’AFFICHAGE

04 MARS 2016

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	17
Présents	16
Votants	17

L’An deux mil quinze, le huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Patrice CHIFFOLOT, Maire.**

#### **Etaient présents :**

Mme Céline BISOTTI, M. Michel BOBIO, M. Sébastien COLAS, M. Laurent COQUELET, Mme Anne-Sylvie CUISINIER, Mme Valérie DECHAENE, Mme Martine DEMAURE, M. Joël ESTIVALET, Mme Maryline GIRAUDET, Mme Agnès HUBLART, M. Stéphane LELIEVRE, M. Gérald NICOLAÏ, Mme Christelle ROLLAND, M. Julien SCHUNCK, Mme Isabelle TORRES.

#### **Absents excusés :**

Mme Valérie LEVEQUE (donne pouvoir à Mme Christelle ROLLAND)

#### **A été nommée secrétaire :**

Mme Agnès HUBLART

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE 17 MARS 2016

### Approbation du compte rendu de la séance du 08/12/2015

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **APPROUVE** le projet de pose de bordures de trottoirs sur une portion d’environ 120 ml située côté impair de la Rue de Bourgogne suivant un coût prévisionnel de 13 500 € HT.
- **SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale et **DEMANDE**, compte tenu de la nécessité de pouvoir réaliser et coordonner ces travaux avec ceux du Département en 2016, l’autorisation de commencer les travaux avant décision d’octroi de la subvention.
- **APPROUVE** le projet de remplacement d’un premier abribus Rue de Quetigny desservant l’arrêt « LES BLES D’OR » suivant un coût prévisionnel de 4 046,37 € HT.
- **SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre du Programme d’Aide à l’implantation d’abribus.
- **ADOpte** le principe de l’opération relative au programme de mise en accessibilité 2016 pour un montant estimatif de 7 277,40 € HT se répartissant comme suit :

	Montants HT
Bâtiments scolaires	5661,49 €
Salle polyvalente	409,16 €
Main d'œuvre	1206,75 €

- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR.
- **APPROUVE** le projet de modification N°3 du PLU
- **DECIDE**, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 33,2% de l'indice 1015.
- **DECIDE**, à compter de ce jour, d'appliquer aux locataires qui rendraient les salles municipales dans un état inacceptable une pénalité de 50€/heure de nettoyage supplémentaire et **MODIFIE** en conséquence les imprimés relatifs aux locations de salles afin d'avertir les futurs locataires de ces nouvelles dispositions.
- **DECIDE** la location à la Société PASCO des murs de la boulangerie sise 10. Place des Marronniers moyennant un loyer annuel de 7 800 € HT la première année.

**Séance levée à 22 heures 30.**

**Fait à COUTERNON, le 4 mars 2016**

**Le Maire,**

**Patrice CHIFFOLOT**